

TYPE d'ANOMALIE	10-11/03	Décision
FDME		
défaut organisation	<p>Coupe -15M PUC 2 - Martigua > fdme papier</p> <p>Coupe -15M PHBA 2 - Paris 18 2 > report non saisi sous GH au 12/03, le match est resté conclu au 11/03, les arbitres ont été désignés et ce sont déplacés.</p>	<p>>match perdu PUC pour défaut organisation</p> <p>>pénalité financière et sportive PHBA pour défaut de saisie CM + règlement JAJ</p>
règlement	<p>Coupe -15M CSMF 2 - PSC 2 > 7 joueurs évoluant en région composent l'équipe du CSMF 2. > la COC n'a pas été informée que l'équipe 2 du CSMF était région > Or, le règlement dit : "l'équipe 1 est celle évoluant au plus haut niveau". > Il n'est pas mentionné sur la fdme que le règlement en cas d'écart de niveau ait été appliqué.</p>	<p>>match perdu par pénalité pour le CSMF 2 pour non respect du niveau de l'équipe 1</p>
FORFAIT		
Forfait	<p>-13M Stade Français 1 - ASJ St Vincent > ASJ St Vincent absent</p>	<p>forfait de ASJ St Vincent</p>
ARBITRE		
JAJ non désigné	<p>-17M PSC 3 - PUC 1 -15M STADE Français - ParisHBA 2 -15M Stade Français 1 - Paris HBA 2 -13M Stade Français 1 - ASJ St Vincent -13M Stade Français 2 - Paris HBA 6</p>	<p>pénalité financière</p>
Arbitre non autorisé		